

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 15 juillet 2021	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	30 juil. 2021	
Commentaires : Discussion avec les éducatrices de chaque local, la planification doit être faite et affichée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	23 juil. 2021	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante afin de bien avoir dans chaque dossier des employés les tâches complète de chacune : des éducatrices remplaçantes, cuisinière, homme à tout faire et exploitante éducatrice			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	31 août 2021	
Commentaires : Installation brisée avec le vent, doit en avoir d'autre plus adapté.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	23 juil. 2021	
Commentaires : N'a pas été fait depuis le mois de février. dois être faits.			
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	23 juil. 2021	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante afin de remédier à cette petite oubliée.			
51(3) L'exploitant d'un établissement agréé : b) en remet une copie au parent ou au tuteur.	51(3)(b)	23 juil. 2021	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante afin de remédier à cette petite oubliée.			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfant personnel est maintenu.

J'ai eu quelque discussion avec l'exploitante entre autres:

- Nous avons discutées des dossiers d'incidents qui doivent en tout temps être présentés aux parents demander une signature et remettre une copie du document aux parents.
- Aussi que dans les dossiers du personnel ,chaque employé doit avoir la liste de tâches; ce qui inclut cuisinière, homme à tous faire, remplaçante ainsi que l'exploitante- directrice-éducatrice.
- De plus, j'ai eu une discussion avec les éducatrices afin que la planification soit tenue et affichée pour chaque groupe d'âge.
- Finalement nous avons discuté du terrain extérieur :
 - Qui a besoin de 10% d'ombre vu que les structures initiales se sont détruites avec le temps et le vent.
 - Je me suis assuré aussi que les normes des jeux à l'extérieur soient vérifiées ; L'exploitante doit s'assurer d'avoir les manuels du fabricant et des suivre chaque directives attentivement afin d'avoir une protection adéquate.
 - Aussi s'assurer que chaque module, structures et jeux laissent le bon espace entre chacun et la protection suffisante pour chaque.

Pendant ma présence dans l'établissement les éducatrices sont calmes, respectueuses et à l'écoute de chaque besoin des enfants.

Aussi j'ai eu l'occasion de voir les groupes faire des activités planifiées. Les enfants semblaient intéressées et investies dans leurs activités.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 juillet 2021

Date

original signé par
Tina Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juillet 2021

Date